

Compte rendu JOURNAL CGT DU CTP

NOVEMBRE 2009

Le vendredi 13 novembre, a eu lieu la séance plénière du Comité Technique Paritaire.

La CGT : Carmen, Michelle, Régine, Henri, Patrick. La CFDT : Sylvie. La CFTC : Malika, Magalie
Ordre du jour du Vendredi 13 novembre 2009 :

Vote du compte rendu du précédent CTP, du plan de pandémie à Drancy, plan de formation 2009/2010/2011, suppression de 2 postes de Gardien à Heilles et à Samoëns, pose des congés annuels, augmentation du nombre d'apprentis, suppression de postes statutaires suite à décret.

La CGT interpelle le Maire sur le courrier du 7 septembre 2009, de 3 titulaires CGT et 1 titulaire(s) CFDT concernant la nouvelle organisation du travail dans les écoles. Le Maire a l'obligation d'établir une réunion dans le mois. Celui-ci s'engage pour une prochaine séance. Espérons que la justice pénale qui a entendu les élus CTP qui ont été empêchés leurs mandats, fera avancer ce dossier.

- **Plan de pandémie :** La CGT félicite le travail accompli et a exprimé clairement que les élus, CHS et CTP ont été élu pour participer au dialogue et aider dans les décisions. Nous pensons fondamental l'expression des agents sur ce qui les touchent ou les touchera. Nous souhaitons un lien entre le poste de « commandement », le CHS et le CTP. Le Maire ne pense pas cela utile. A-t'il encore besoin de nous, les agents ?

La CGT Vote abstention. La CFTC et CDFT votent pour

- **Plan de formation 2009/2010/2011:** Le budget formation supplémentaire 2009 a augmenté de 32 000 euros, la mairie indique que c'est en raison du Droit Individuel à la Formation (DIF) soit 22 €uros par agent. Il semble évident que les agents ne se sont pas emparés de ce nouveau droit.

La CGT rappelle que les attachés A contractuels, ne s'inscrivent pas au concours. **C'est illégal** et injuste pour ceux qui ont le concours et ne sont pas nommés. La loi impose un fonctionnaire sur chaque poste public. **La Ville proposera aux agents qui manqueraient d'heures de DIF de les prendre à "crédit". Nous pensons dangereux pour vous de vous engager sur un crédit d'heures pouvant vous obliger à rembourser pour partie les coûts de vos formations en cas de départ de la ville et ce pendant plusieurs années.**

La CGT vote pour, CFDT, CFTC idem.

- **Suppression de 2 postes de Gardien à Heilles et à Samoëns :** Pour des sombres raisons, la municipalité se sépare de Samoëns et ne pense plus utile d'avoir un poste à plein temps à Heilles.

A la question « On va encore donner les postes au Privé ? » Un début de sourire illumine notre président du CTP. Il y pense, pour l'entretien (nettoyage et régie) mais usera dans un premier temps de l'automatisme avec des alarmes.

La CGT donne un avis négatif à la suppression des postes d'adjoint technique, la municipalité qui a la gestion du patrimoine doit trouver des solutions, l'humain est indispensable pour le maintien de la richesse du patrimoine. La CFDT vote non.

Il nous faut remarquer qu'une fois de plus que la CFTC vote pour la destruction de poste public.

- **Pose des congés annuels :** Nous pouvons déposer la 5^{ème} semaine sur une période de 6 mois et les différents types de congés (CA, 5^{ème} semaine et JE) devaient être séparés. Nous pouvons maintenant coller tout nos congés ils peuvent tous être posés sur les 12 mois de l'année civile. La Municipalité indique que les dépôts seront faits 3 semaines à l'avance.

La CGT, donne un avis positif. Elle précise que le statut est toujours présent dans la hiérarchie des normes et que si un agent se trouvait lésé, il peut y faire référence sans soucis. La CDFT, la CFTC votent pour.

- **Augmentation du nombre d'apprentis** La municipalité veut passer de 10 à 20 apprentis. La CGT interpelle en disant qu'il est important pour nous que les salariés arrivent dans de bonnes conditions dans le monde du travail. Sur la liste que l'on nous présente, plus de la moitié des apprentis ne sont pas passés, pour avis, au CTP. Nous devons discuter de l'attribution de la prime du Maître apprenti, de ses possibilités pédagogiques. La DRH nous dit que non ! Nous le faisons depuis le début du projet et hop, elle arrive et c'est non sans aucun argument légal !!! Ceci est désolant.

La CGT s'abstient car elle estime que l'apprenti doit s'installer dans de bonnes conditions et un véritable suivi du CTP. Nous demandons le résultat de leur examen.

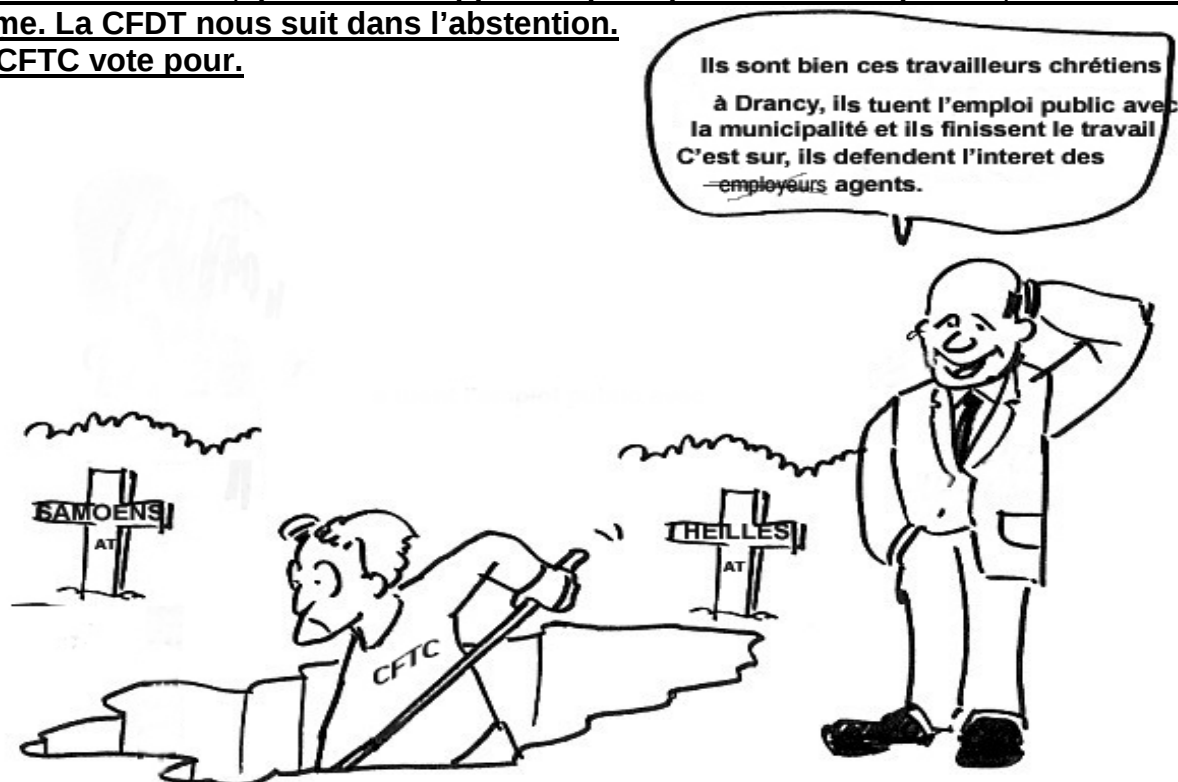
La CGT s'abstient.

La CFDT et la CFTC vote pour.

- **Suppression de postes statutaires suite à décret :** Le gouvernement a élaboré avec la CFTC et la CFDT un décret qui obligeait les Maires à reclasser les adjoints techniques, ATSEM, auxiliaire de puériculture et les auxiliaires de soins de l'échelle de rémunération 3 dans l'échelle 4. Cela devait se faire sur 3 ans. Le Maire, lors des vœux avait annoncé l'affaire en mêlant la CGT dans cette sombre histoire. La CGT a toujours préféré des évolutions réelles des salaires à ce genre de rafistolages qui font peu à peu perdre leur sens à nos grilles de salaires. Cependant, elle a suivi l'application de ce décret et nous n'avons pas vu les trois tranches qui auraient dû donner un passage au CTP car il y a des suppressions de postes (une évolution de grade est considérée légalement comme suppression du poste antérieur). Il n'y a eu aucune suppression de postes correspondantes présentées au CTP en 2007 et en 2008. Lors de la réunion, un tableau nous a été transmis mais le tableau officiel que sont les comptes administratifs précisent qu'entre 2006 et 2007 le nombre d'ATSEM 2^{ème} classe (81) n'a pas évolué. Bref c'est le foutoir ! Le Maire passe le cadeau à la DRH qui ne convainc pas la CGT avec ses argumentaires. La tranche 2007 n'a pas vu de passage (au moins 1) des 81 ATSEM, c'est la Mairie qui le dit dans ses écrits. Au vu du n'importe quoi sur les tranches, **nous demandons donc que les agents soient indemnisés et qu'on reconstruise leurs carrières à l'amiable.** Le Maire laisse la DRH sur sa non-réponse, il semble qu'il a mesuré les actes et se cache derrière son administration. Par ailleurs, le Maire aura attendu la fin de cette période pour annoncer que c'est la note qu'il a choisi comme référence pour faire passer les agents plus tôt que d'autres, Il en a été fier-play de le dire plus tôt.

La CGT s'abstient, (le décret supprime quoi qu'il arrive les postes, nous attaquons la forme. La CFDT nous suit dans l'abstention.

La CFTC vote pour.



Le MAIRE RENCONTRE LA CGT SUR LES PRIMES

LE MAIRE INVENTE ET OFFICIALISE « LE SOUS – FONCTIONNAIRE » (SANS IEMP)

Le lundi 9 novembre 2009, la Cgt avait demandé que sa délégation soit reçue par le Maire sur le régime indemnitaire.

Lors de cette réunion, Henri, Patrick et Michelle ont rappelé les attentes des agents :

Sur l'IEMP, une moitié des agents ne la touche toujours pas, la direction générale avait dit, en 2006, qu'elle étudiait ce dossier. 3 ans après, où en est-on ?

Pour ceux qui l'ont, pourquoi n'y a-t-il pas eu de revalorisation depuis l'an 2000 ? ces agents ont perdus de l'argent par rapport à l'augmentation de leur salaire ?

Mais aussi sur l'IAT supplémentaire qui est basé sur la note qui n'existera plus en 2011 ?

Le maire a répondu, comme d'habitude, qu'il n'avait pas d'argent mais il a aussi impliqué la suppression de la taxe professionnelle (TP), indiquant qu'il ne serait pas responsable d'avoir une vision faussée sur 2011, 2012, 2013, 2014.

La délégation a rappelé au maire qu'il avait reconnu la qualité du travail des services techniques dans « Drancy média », le journal municipal (nettoient, espace vert) alors que les fiches de paie n'ont pas bougées. Pour 50 % du personnel, c'est injuste. En 2006, 2007, 2008, il n'y avait pas de soucis de TP. Est-ce qu'on nous reçoit que quand on a des « bonnes excuses » ?

Le Maire avance qu'il peut voir pour les ayants droits de 2000 à 2009 (anim, administratif, atsem) et maintenir un pouvoir d'achat sur l'IEMP. De même pour les ayants droits de la nouvelle NBI qui ne sont pas sur les zones sensibles.

La CGT précise qu'elle relatera les propos du Maire. Qu'elle sera présente pour les négociations mais qu'elle ne comprend pas **l'acharnement du Maire sur les oubliés de l'IEMP.**

La seule chose positive reste le dialogue social qui vient timidement de commencer. Nous espérons que les salariés mesureront que rien n'est gratuit et qu'il faut pousser pour avoir des réponses satisfaisantes.

Oui l'IEMP pour tous est possible... Ce n'est qu'un choix d'éthique politique de savoir respecter le personnel. Les Drancéens comprendront parfaitement la notion d'égalité de traitement.

IL N'Y A PAS DE SOUS - FONCTIONNAIRES !!!!

REVENDIQUER POUR VIVRE ET ETRE RESPECTE

- **LA PRIME DE L'I.E.M.P. POUR TOUS ET SON AUGMENTATION DE 100%.**

Les moyens sont là et pourtant tous les mois la mairie doit, par exemple, 100 €uros de plus à ses agents techniques.

- **LA FIN DE L'I.A.T. AU "MERITE".**

Halte aux privilèges et au copinage, nous travaillons en équipe, nous devons avoir des primes justes. Pour le supplément d'IAT cela représente près de **1000 €uros/an chacun et pour tous !** Les moyens budgétaires sont les mêmes mais répartis de manière plus juste et efficace.

- **UN SALAIRE QUI AVANCE....**

Toutes nos carrières sont bloquées. Nous voulons que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences soit transparente. Le Maire doit **arrêter les blocages de carrière** et donner les **promotions de grade** en attente.

- **LA TITULARISATION DE L'ENSEMBLE DES AGENTS.**

Nous proposons à la municipalité et aux organisations syndicales la signature commune d'une charte pour appliquer le principe de la loi contre la précarité (83-634 article 3).

- **LE TICKET REPAS.**

L'employeur peut subventionner nos repas en participant à la mise en place de Ticket Repas. Comme partout, une part de la valeur serait prise en charge par l'employeur (4,91€ maximum). Pour exemple, 1,09€ minimum est la contribution journalière de l'agent. Pour un repas à la cantine, il ne paiera que 1,09 € au lieu des 4,02 €uros aujourd'hui. Pour 20 jours de cantine par mois, cela représente **une économie de 58,60€/mois par agent.**

- **CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR A LA MUTUELLE DES AGENTS.**

Dans le privé l'employeur peut subventionner jusqu'à 60% du montant des cotisations. Nous demandons à la municipalité de mettre en place cette mesure à son taux maximum. La loi du 2 février 2007 et le décret du 19 septembre 2007, l'autorise dans la fonction publique. C'est bon pour **la santé de tous** et **cela n'a pas de prix.**

- **3 % DE MASSE SALARIALE POUR LE C.A.S.C.**

La masse salariale de la ville est de 48 Millions d'€uros, la subvention de fonctionnement pour le CCAS est à 2 Millions. Avec le 1% que l'employeur affirme nous donner, nous devrions être à 500 000 €uros par an et nous sommes à 470 000 €uros. Alors que tout augmente, que le statut, basé sur la loi, reconnaît ses nouvelles missions, Le CASC et sa subvention ne suivent pas. Le CASC est l'équivalent d'un "comité d'entreprise (CE). Comme les CE du privé, nous exigeons **3% de subvention** payés à l'euro près.

La municipalité doit s'engager sur nos dossiers, que ce soit le pouvoir d'achat ou le respect de la loi et du statut. **Elle ne peut pas nous dire un simple " Merci" comme pour les 🌻🌻🌻 des jardiniers, les @@@, la cantine, etc...**

Les efforts, nous les supportons, que ce soit lors d'événements climatiques (tempêtes, canicules, grands froids, ...), dans le remplacement des agents absents, dans le manque de personnel, dans le blocage des primes ou des carrières.

QUELLE QUESTION SOUHAITEZ VOUS VOIR ABORDER AU PROCHAIN CTP ?

.....

.....

.....

.....

.....

Les CTP sont consultés sur l'organisation générale des services, en particulier sur l'organisation interne, la répartition des services, et sur les méthodes et techniques utilisées au travail. Ils doivent connaître des principales évolutions du métier, et en particulier de l'usage des nouvelles technologies. Sur le plan social, les comités techniques paritaires doivent se prononcer sur les questions touchant aux effectifs, sur la situation des personnels contractuels, sur le [travail à temps partiel](#) et sur la répartition des [primes](#). Ils ont un rôle à jouer dans l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et en particulier sur les conditions de progression professionnelle des femmes. Les CTP sont également consultés en matière de [formation professionnelle continue](#).

Profession :Service :

A remettre à un (e) militant (e) de votre connaissance ou à renvoyer à : Syndicat CGT des fonctionnaires et agents publics de Drancy,

Bourse du travail 22, rue de la république 93700 Drancy.

Tél. : 01.48.96.92.40 – E-mail : territoriaux.cgt@free.fr– Site Internet : cgtdrancy.hautetfort.com